



... pour les 16-25 ans !

Édito

« Un an après la mise en place des Emplois d'Avenir, c'est l'heure du premier bilan. La Mission Locale de Rambouillet a permis à une soixantaine de jeunes d'accéder à l'emploi par le biais de ce dispositif. Notre objectif annuel sera donc quasiment atteint. Ce contrat a pour ambition de conduire ou de reconduire les jeunes vers la formation, en effet il ne s'agit pas simplement de mettre les 16-25 ans en emploi, il faut également qu'ils bénéficient de formations qualifiantes ou diplômantes afin d'être plus compétitifs sur le marché du travail. Bien que la mise en place des plans de formations n'ait pas été évidente au début, le processus est maintenant bien rodé et de nombreuses formations sont enclenchées y compris des parcours qualifiants. Certains se préparent à un BPJEPS ou à un CAP, d'autres à un diplôme dans le milieu équestre ou au concours du Ministère de la Culture. Cette mesure a également l'avantage de fédérer les acteurs de l'emploi autour d'un même objectif et permet donc de développer des partenariats solides et constructifs ».

Marie-Françoise CORBONNOIS, directrice de la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet

Engagement pris par le chef de l'État pendant la campagne électorale de 2012, le dispositif des emplois d'avenir vise à pallier aux difficultés d'accès à l'emploi et à la qualification que rencontrent les jeunes peu ou pas diplômés sur l'ensemble du territoire français.

Qui peut accéder à un Emploi d'Avenir ?

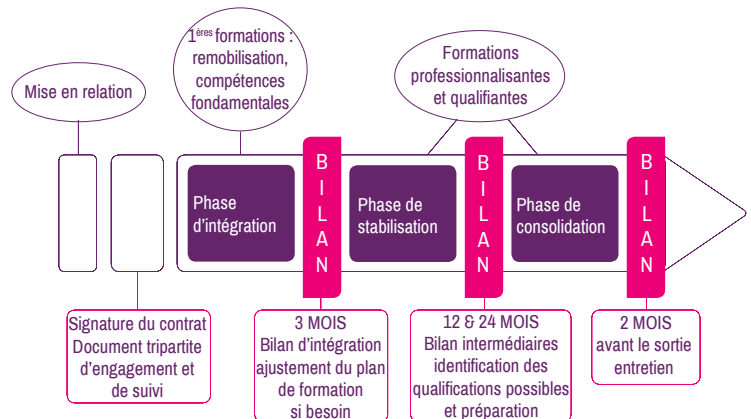
Ce dispositif est destiné aux jeunes sans diplôme de 16 à 25 ans révolus - ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés -, ainsi qu'aux jeunes ayant validé un CAP ou un BEP à la recherche d'un emploi depuis au moins 6 mois au cours des 12 mois qui précèdent l'embauche.

À titre exceptionnel, les Emplois d'Avenir sont aussi destinés aux jeunes avec au plus un BAC+3 résidant en ZUS (Zones Urbaines Sensibles) et à la recherche d'un emploi depuis au moins 6 mois au cours des 18 mois qui précèdent l'embauche.

De quel type de contrat s'agit-il ?

Un Emploi d'Avenir est signé sur la base d'un Contrat Unique d'Insertion en CDI ou en CDD d'un à trois ans à temps plein. Tout au long de cette expérience professionnelle, le jeune embauché devra avoir accès à des formations : remise à niveau, acquisition de savoirs faire de base, acquisition de nouvelles compétences, validation d'un diplôme. Les compétences acquises pendant la durée de son contrat seront reconnues dans son expérience professionnelle.

Quelles sont les étapes d'un emploi d'avenir ?



Et pour l'employeur ?

En embauchant un jeune en Emploi d'Avenir, l'entreprise bénéficie d'aides financières de l'État. Les entreprises sont divisées en deux catégories, le secteur non-marchand pour les collectivités, les organismes de droit privé à but non lucratif, les associations, les bailleurs sociaux, les hôpitaux, les entreprises publiques et sous certaines conditions le secteur marchand pour les entreprises privées. Pour le secteur marchand certaines entreprises prioritaires ne sont pas soumises aux mêmes critères. L'aide finance 75% d'un salaire au SMIC dans le secteur non-marchand et de 35% dans le secteur marchand pour une durée de 3 ans.

Simulation emploi à temps plein, SECTEUR NON MARCHAND	
Rémunération brute mensuelle SMIC au 1er janvier 2013	1430 €
Montant de l'aide	1072 €
Reste à payer pour l'employeur (cotisations incluses)	550 €
Simulation emploi à temps plein, SECTEUR MARCHAND	
Rémunération brute mensuelle SMIC au 1er janvier 2013	1430 €
Montant de l'aide	500 €
Reste à payer pour l'employeur (cotisations incluses)	1180 €

En contrepartie l'employeur s'engage à encadrer et accompagner le jeune ainsi qu'à assurer sa professionnalisation via un plan de formation.

Tout au long de ce dispositif, l'employeur bénéficie de l'appui d'un interlocuteur de la Mission Locale pour suivre le jeune et intervenir en cas de difficulté.



Pourquoi recruter en Emploi d'Avenir ? Témoignages de jeunes et d'employeurs

« Sortir des jeunes de l'impasse dans laquelle ils se trouvent »

Au-delà de l'aspect financier, embaucher un jeune en Emploi d'Avenir, c'est lui donner une chance de sortir d'une situation difficile en lui permettant d'accéder à une expérience professionnelle reconnue ainsi qu'à la formation et à la qualification. Philippe Richard, Chef du Service Jardin au Domaine National de Rambouillet et tuteur de Yoann, jeune récemment embauché, nous explique quels sont les intérêts pour le Centre des Monuments Nationaux d'avoir recruté des jeunes en Emploi d'Avenir *« L'intérêt pour nous c'est avant tout de sortir ces jeunes de l'impasse dans laquelle ils se trouvent et de leur apprendre le goût du travail bien fait. C'est l'occasion de donner la chance à des jeunes défavorisés de pouvoir réintégrer un circuit traditionnel, au point de vue du travail et de la formation. C'est en même temps l'occasion de faire partager et de faire apprendre certains côtés du métier qui ne sont pas forcément abordés dans le cursus scolaire traditionnel »*.

Jean-François Meilhac a créé son entreprise dans le domaine de la menuiserie. Il y a 6 mois il a recruté Chris, jeune à qui il souhaitait donné un coup de pouce. Ce dispositif est un échange de bons procédés *« Il me fallait de l'aide parce qu'à 50 ans, je commence à avoir du mal à soulever. Je n'avais pas les moyens d'embaucher et de payer la totalité des charges, c'est pour ça que j'ai pris Chris, je me suis dit, pourquoi ne pas en faire profiter un jeune ? Au moins il apprend quelque chose. Sans lui je ne tiendrais pas la cadence »*.



« Essayer de faire en sorte qu'il soit mieux armé pour mieux appréhender le monde professionnel »

L'employeur, avec l'appui de la Mission Locale, s'engage à accompagner et à former le jeune. Pour les jeunes réticents à la formation en général, ce dispositif peut permettre de les amener vers un cursus qualifiant et diplômant, il s'agit d'une seconde chance de se former.

Yoann a interrompu ses études d'horticulture et, déçu par son premier emploi, ne souhaitait plus travailler dans ce domaine jusqu'à ce que la Mission Locale lui propose un Emploi d'Avenir *« Il y a quelques mois ont m'aurait demandé si je voulais retravailler en espaces verts, j'aurais dit non »*. Depuis août dernier, sous la tutelle de Philippe Richard, Yoann redécouvre le métier de jardiner et se montre très enthousiaste à l'idée de pouvoir passer des CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) dans le cadre de cet Emploi d'Avenir. Il se projette dans ce milieu et aimerait pouvoir conduire des engins agricoles.

En interne, les jeunes bénéficient du précieux savoir de leurs tuteurs, soucieux de transmettre leurs connaissances *« ma mission est de lui apporter une formation, une connaissance qui pourra être ensuite monnayable sur le marché du travail, et d'essayer de faire en sorte qu'il soit mieux armé pour mieux appréhender le monde professionnel »*, explique Philippe Richard. Pour consolider leur savoir, le tuteur fait régulièrement passer aux jeunes des tests écrits, aussi bien sur la technique que sur les noms latins des espèces végétales. Yoann confie qu'il n'est pas évident de tout retenir mais que c'est important *« Nous devons connaître les noms latins puisqu'il s'agit d'un langage international »*. Pour Philippe Richard la théorie est primordiale *« Ça permet à ces jeunes, au-delà du fait de pratiquer le jardinage, de comprendre ce que cela implique. Cela permet de pouvoir travailler en ayant bien en tête les différents paramètres qu'ils n'auraient pas forcément s'ils ne faisaient que de la pratique. Il est important qu'ils comprennent ce qu'ils font »*.

Jean-François Meilhac a toujours travaillé dans la menuiserie avant de se mettre à son compte. Aujourd'hui, il transmet à Chris les ficelles du métier en le formant au quotidien sur le terrain. Il lui enseigne les techniques de pose et de dépose de fenêtres et de tous les types de fermetures. Le chef d'entreprise se projette avec Chris et le guide vers l'autonomie *« Si il va jusqu'au bout avec moi, il n'aura plus rien à apprendre »*.



Former de futurs collaborateurs

Former ces jeunes en Emploi d'Avenir, c'est former de futurs collaborateurs opérationnels. Il est évident que par le biais de ce dispositif, les employeurs investissent sur le moyen ou le long terme en formant et en façonnant les jeunes aux différents métiers. À l'issue des trois ans Philippe Richard souhaite voir Yoann se présenter à un concours du ministère de la culture et voit l'intérêt pour le Centre des Monuments Nationaux de continuer à travailler avec les jeunes qu'il aura formés « *Il est clair que pour nous, il serait intéressant si effectivement des concours étaient programmés, d'avoir des gens formés à la culture du patrimoine et à ses jardins historiques* ».

Chris, formé par Jean-François Meilhac au métier de la menuiserie, aura les clefs en mains pour travailler dans le bâtiment. Son patron souhaite développer son entreprise en lui confiant des chantiers « *Par la suite, si la boîte tourne bien, si ça tient toujours pourquoi ne pas racheter un camion ? Quand il saura poser comme il faut, il pourra poser tout seul* ».

Ce qu'en pensent les jeunes

Chris explique ce qui le motive au quotidien, « *Je n'aime pas être enfermé, donc travailler à l'extérieur, ça me plaît. Chaque jour je vois du monde, des clients différents, j'aime le domaine du bâtiment* ». Cette embauche est pour lui l'occasion de se stabiliser dans un emploi « *Déjà, j'ai un boulot et j'apprends un métier* », et de voir l'avenir avec plus de sérénité « *Je me suis posé des questions pendant longtemps, maintenant je suis soulagé* ».

Yoann voit dans cet Emploi d'Avenir, une belle opportunité de se former et de faire ce qui lui plaît « *J'aimerais bien avoir tous les CACES, si c'est possible pour pouvoir toucher à tout* ». Il aimerait réussir les concours du Ministère de la Culture et continuer à travailler dans le domaine horticole et pourquoi pas au Domaine national de Rambouillet. Il nous résume son état d'esprit en un seul mot « *Nickel* ».



Des structures à l'écoute des employeurs

Pour aider et accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement des structures sont à l'écoute de leurs besoins. Avant le recrutement, la Mission Locale et le Pôle Emploi peuvent établir avec l'employeur, une fiche de poste détaillée et lui proposer des candidatures adaptées. La Mission Locale garde un lien permanent avec la structure en assurant le suivi du jeune en Emploi d'Avenir. Elle est également en mesure de conseiller les employeurs pour la mise en place du plan de formation.

D'autres structures proposent aux entreprises des dispositifs d'accompagnement.

Le FLES (Fonds Local Emploi Solidarité) anime des ateliers, des formations, des bilans de compétences et des diagnostics à destination des tuteurs et des jeunes en Emploi Avenir.

Avenir Jeunes 78 est un groupement de structures⁽¹⁾ qui soutient les employeurs de l'économie sociale et solidaire. Ces structures donnent la possibilité aux entreprises de bénéficier d'accompagnement financier et opérationnel, de diagnostics complets de leurs activités, de suivre des formations ou bien d'intégrer un réseau fédérant les acteurs de l'ESS dans le département.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale mène en lien avec l'Éducation Nationale et les partenaires du territoire⁽²⁾ une réflexion sur les Emplois d'Avenir et les nouveaux rythmes scolaires qui représentent un filon important notamment pour les métiers du sport et de l'animation.

(1) Profession Sport 78, Yvelines Actives, BGE Yvelines, E-Graine

(2) La Direccte, la Préfecture, l'Association des Maires de France, Pôle Emploi, l'Association Départementale des Directeurs de Missions Locales des Yvelines, Profession Sport 78, organismes de formations.

Associations, collectivités, entreprises, la Mission Locale de Rambouillet est à votre écoute pour le recrutement d'un jeune en Emploi d'Avenir ou bien pour tout autre besoin en matière d'emploi.

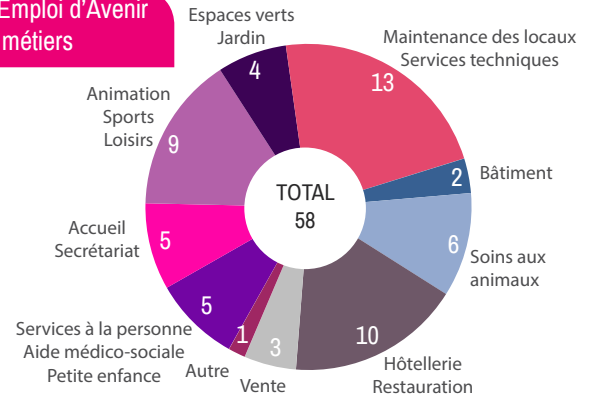
N'hésitez pas à nous contacter
au 01 34 83 34 12



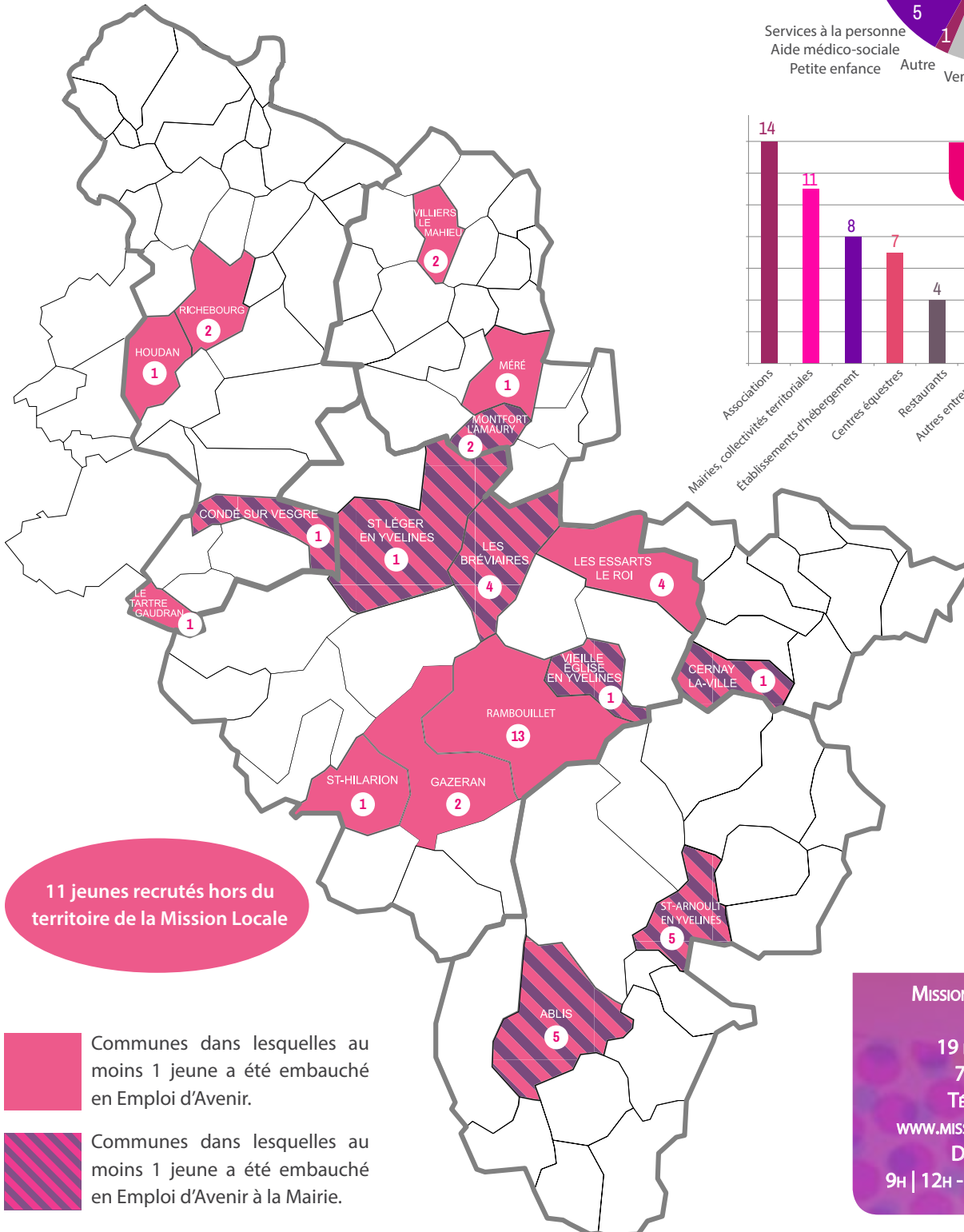
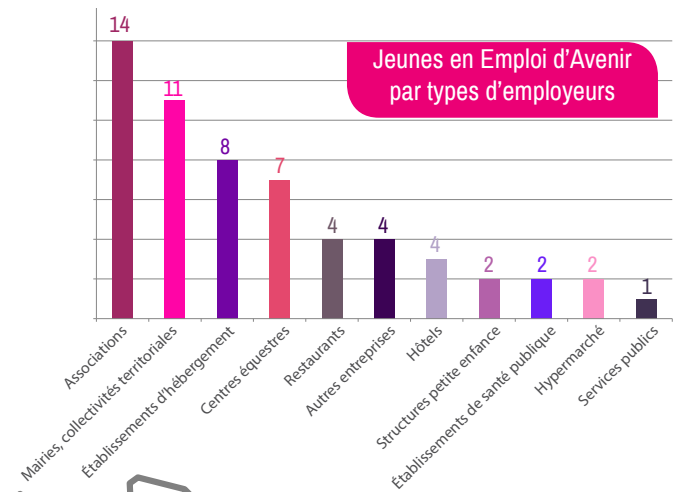
Les Emplois d'Avenir sur le territoire de la Mission Locale de Rambouillet en quelques chiffres (novembre 2013)

Au total, 58 jeunes de la Mission Locale ont signé un contrat en Emploi d'Avenir, 45 dans le secteur non marchand et 13 dans le secteur marchand. 25 jeunes ont été recrutés par des associations ou des collectivités. Les métiers les plus représentés sont ceux de la maintenance et de l'hôtellerie restauration.

Jeunes en Emploi d'Avenir par métiers



Jeunes en Emploi d'Avenir par types d'employeurs



11 jeunes recrutés hors du territoire de la Mission Locale

- Communes dans lesquelles au moins 1 jeune a été embauché en Emploi d'Avenir.
- Communes dans lesquelles au moins 1 jeune a été embauché en Emploi d'Avenir à la Mairie.

MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE
DE RAMBOUILLET
19 RUE DE CLAIFONTAINE
78120 RAMBOUILLET
TÉL : 01 34 83 34 12
WWW.MISSION-LOCALE-RAMBOUILLET.FR
DU LUNDI AU VENDREDI
9H | 12H - 14H | 17H (16H LE VENDREDI)